
Décision concernant la protection de Géronde, de Plantzette, de l'Ancien-Sierre et de Rawyre

du 07.04.1959 (état 07.04.1959)

Le Conseil d'Etat du canton du Valais

considérant que les collines de Géronde, de Plantzette, de l'Ancien-Sierre et de Rawyre sont menacées de déboisement ou de nivellement par l'utilisation des graviers dont elles sont formées;

dans le but d'éviter qu'une atteinte irréversible soit ainsi portée au charme du paysage sierrois;

vu l'article 186 alinéa 1 de la loi valaisanne d'application du CC;

vu l'ordonnance concernant la protection des sites et des localités du 28 avril 1944;

sur la proposition des Départements de l'Instruction publique et des Travaux publics,

décide:

Art. 1

¹ Tout déboisement, tout prélèvement de graviers et en général tous travaux de nature à porter atteinte à la configuration des collines de Géronde, de Plantzette, de l'Ancien-Sierre et de Rawyre sont strictement interdits, sauf autorisation préalable de la Commission cantonale des constructions (CCC).

Art. 2

¹ Les contraventions à la présente décision sont passibles d'une amende de 10 à 3'000 francs à prononcer par le Département des travaux publics sur préavis de la Commission cantonale des constructions.

² Le recours au Conseil d'Etat dans les dix jours dès la notification de l'amende est réservé.

Art. 3

¹ En cas d'infraction, le département précité a le droit de faire arrêter les travaux et d'ordonner que les parcelles déboisées soient reconstituées aux frais des contrevenants.

² Le recours au Conseil d'Etat dans les dix jours dès la notification de la décision est réservé. Il n'a pas d'effet suspensif.

Art. 4

¹ L'arrêté du Conseil d'Etat concernant la protection des collines de Géronde, de Plantzette et de l'Ancien-Sierre du 12 juin 1945 est abrogé.

Art. 5

¹ La présente décision entre immédiatement en vigueur.

Tableau des modifications par date de décision

Adoption	Entrée en vigueur	Élément	Modification	Source publication
07.04.1959	07.04.1959	Acte législatif	première version	RO/AGS 1959 f 53 d 55

Tableau des modifications par disposition

Elément	Adoption	Entrée en vigueur	Modification	Source publication
Acte législatif	07.04.1959	07.04.1959	première version	RO/AGS 1959 f 53 d 55